

Livret d'accueil ESAT

Pôle Parcours Emploi Accompagné



Ce logo indique les parties du livret écrites en facile à lire et à comprendre :

- Le texte est simplifié
- Il y a des pictogrammes pour vous aider à mieux comprendre



SOMMAIRE

1. Présentation de l'association	3
2. Mot de l'équipe	4
3. Missions et finalités de l'ESAT	5
4. Présentation des établissements du pôle.....	6
5. Comment intégrer l'ESAT ?	7
6. La sortie de l'ESAT	9
7. Votre parcours	10
8. Les différents types de parcours professionnels....	11
9. L'accompagnement médico-social	14
10. Informations pratiques	16
11. Vos devoirs.....	18
12. Vos droits	21
13. Mot d'accueil des ouvriers.....	27
14. Numéros et adresses utiles	28
15. Annexes du livret d'accueil	29
16. Mes notes	30

1. Présentation de l'association



- Qui sommes-nous ?

L'association avens est une association créée à l'origine par des parents de personnes en situation de handicap. L'association propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne, à travers 3 pôles :

- ▲ Pôle Parcours Emploi Accompagné
- ▲ Pôle d'Accompagnement à l'Inclusivité et au Rétablissement
- ▲ Pôle d'Accompagnement Vers l'Autonomie

- L'association avens en quelques chiffres



3 pôles



**650 personnes
accompagnées**



320 salariés

- Le mot du Président

Vous ou l'un de vos proches venez d'être accueilli dans l'un de nos 15 Etablissements et Services gérés par notre Association. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Par la volonté de l'Association, qui place la personne en situation de handicap au cœur de sa mission, et grâce aux compétences et à la bienveillance de ses salariés, avens leur donne accès, dans des conditions optimales, aux moyens nécessaires à leur adaptation à la vie quotidienne et à la vie sociale, ainsi qu'à leur insertion par le logement et l'emploi.

Je reste à votre écoute pour toutes questions spécifiques, ou liées aux grands axes de la vie de l'association.



**Le Président
Christian BODIN**

2. Mot de l'équipe

Vous êtes admis au sein du **P**ôle **P**arcours **E**mloi **A**ccompagné (PPEA) de l'association avens. Cela représente une étape supplémentaire dans votre parcours de vie.

L'**E**tablishment et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail (ESAT) est une structure médico-sociale où le travail tient une place importante et incontournable. Vous allez vivre des expériences professionnelles avec de nouveaux collègues de travail.

Nous rechercherons durant votre période d'activité à l'ESAT, à :

- Vous faire accéder à une vie sociale et professionnelle grâce à une structure et à des conditions de travail adaptées à votre situation
- Vous permettre, si vous en avez le souhait, les possibilités et les capacités, de vous intégrer à une entreprise du milieu ordinaire ou à une entreprise adaptée.

Nous vous remettons aujourd'hui ce livret d'accueil qui doit vous permettre de trouver les informations essentielles relatives à l'ESAT.

L'équipe du pôle sera à vos côtés tous les jours pour vous accompagner, réussir au mieux votre parcours professionnel et favoriser votre épanouissement au travail.

Nous vous souhaitons la bienvenue !

3. Missions et finalités de l'ESAT

L'ESAT possède une double vocation dans sa mission médico-sociale, conformément à la loi du 11 février 2005 (N° 2005-102) :

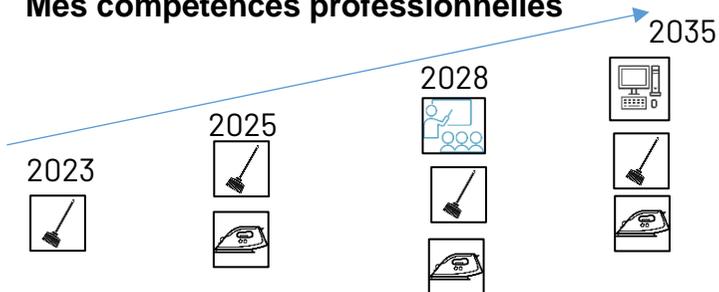
- **Sociale** : développer l'autonomie personnelle et sociale des personnes accueillies
- **Economique et professionnelle** : favoriser l'insertion des personnes accueillies par le développement des compétences

L'ESAT offre aux personnes accueillies ne pouvant exercer momentanément ou durablement un travail dans le cadre du milieu ordinaire, la possibilité d'apprendre et de s'impliquer dans une activité professionnelle. Celle-ci s'accompagne d'un soutien médico-social visant à favoriser le développement de l'autonomie puis de l'intégration sociale et professionnelle.

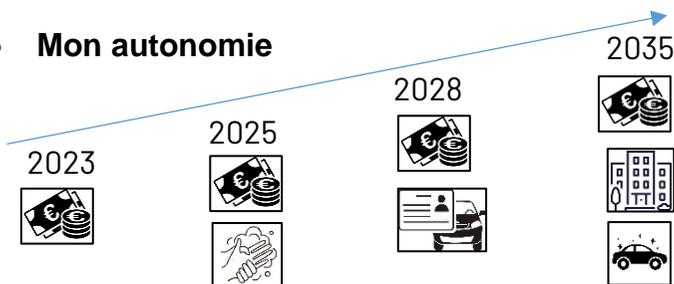


A l'ESAT, je développe :

- **Mes compétences professionnelles**



- **Mon autonomie**



4. Présentation des établissements du pôle

Le Pôle Parcours Emploi Accompagné comprend 3 **ESAT** et une **Entreprise Adaptée**.

Les 3 ESAT ont une capacité totale de 213 places à temps plein, avec la possibilité d'exercer à temps partiel..

**ESAT
BEAULIEU**



Rue des ormeaux
83100 Toulon

**ESAT PAUL
ARENE**



1666 Chemin de la
Planquette
83130 La Garde

ESAT CATVERT

E.A. GRENIER ECO



111 rue du Dr Guérin
83 210 La Farlède



Départ	Arrivée		
	ESAT BEAULIEU	ESAT P. Arène	ESAT CATVERT E.A.
Toulon Liberté	Ligne 1	Ligne 191	Ligne 191 mention CATVERT
Toulon Gare		Ligne 29 ou 103	
Hyères	Lignes 29 + 1	Lignes 29 ou 103	Lignes 29 + 191 mention CATVERT
La Seyne sur Mer	Lignes 18 + 1 ou 70 +1	Lignes 70 + 91	Lignes 8 + 191 mention CATVERT

5. Comment intégrer l'ESAT ?



Toute personne souhaitant intégrer l'un de nos ESAT doit bénéficier d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) et d'une orientation professionnelle vers le milieu protégé, en ESAT.

Cette demande s'effectue auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour intégrer l'un de nos ESAT, nous pouvons vous adresser un dossier de candidature par mail, courrier ou téléphone.

- Formalités d'admission

Afin de constituer votre dossier individuel, il vous est demandé de nous transmettre les photocopies de :

- Votre notification d'orientation en ESAT
- Votre pièce d'identité (Recto/Verso)
- Votre relevé d'identité bancaire (RIB)
- L'attestation d'assurance maladie
- Votre attestation de jugement en protection juridique, dans le cas où vous bénéficiez d'une mesure de protection
- Votre permis de conduire, si vous l'avez
- Votre carte de mutuelle, si vous en avez une
- Votre attestation CAF



Pour travailler à l'ESAT, je dois remettre des documents au secrétariat :



- Procédure d'admission

L'admission est possible au terme de la procédure suivante :

- Vous bénéficiez d'une notification avec une orientation ESAT
- Vous avez formulé une demande de candidature signée et remis votre dossier d'admission complet au secrétariat
- Lorsqu'une place est disponible, vous serez contacté afin de faire un point sur votre demande d'admission et votre projet professionnel.
- La période d'admission inclut une période d'essai qui est jalonnée par deux réunions à trois mois et à six mois. Ces réunions donnent lieu à une évaluation.
- A votre admission, vous signerez votre **C**ontrat de **S**outien et d'**A**ide par le **T**ravail (CSAT) qui décrit les objectifs et le type d'accompagnement qui vous est proposé. Puis, nous préparerons ensemble votre projet personnalisé.





6. La sortie de l'ESAT

Comme indiqué dans l'article 5 de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, vous pouvez renoncer à tout moment aux prestations proposées par le Pôle Parcours Emploi Accompagné.

Pour cela, vous devez faire un écrit à la direction, ou en parler à votre moniteur ou coordinateur de parcours.

La sortie peut être l'aboutissement d'un projet, comme par exemple :

- Une démission
- Une réorientation par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) vers une autre structure
- L'évolution de votre parcours professionnel en milieu ordinaire
- Un départ à la retraite

La sortie peut également être motivée par :

- La non validation de la période d'essai
- L'inaptitude médicale à tout poste au sein de l'ESAT

Si je veux quitter l'ESAT, j'avertis mon moniteur ou la direction.

Je peux quitter l'ESAT pour plusieurs raisons :



- **Je pars à la retraite**

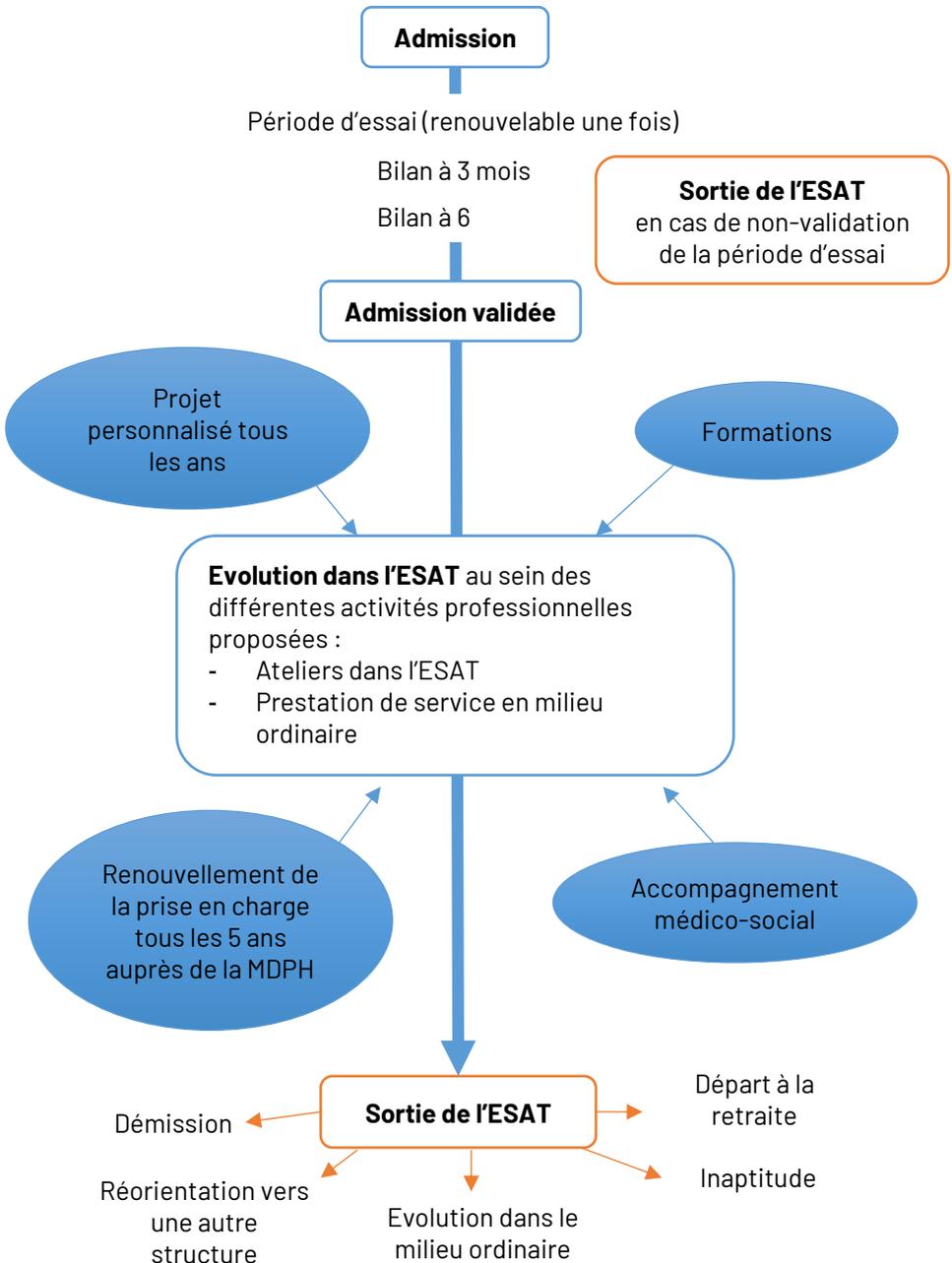
- **Je démissionne**



- **Je suis réorienté dans un autre établissement**



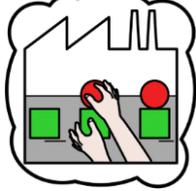
7. Votre parcours



8. Les différents types de parcours professionnels

Vous pouvez intégrer plusieurs types de parcours professionnels, à travers différentes activités :

- **Dans l'ESAT**, en intégrant l'un des ateliers suivants :

 <p>TRI POSTAL</p>	 <p>REPASSAGE</p>	 <p>CONDITIONNEMENT</p>
 <p>BUANDERIE</p>	 <p>TRAITEUR</p>	 <p>RECHAUFFE</p>
 <p>NUMERISATION</p>	 <p>REGIE INTERNE</p>	 <p>PATISSERIE</p>
 <p>IMPRIMERIE</p>		

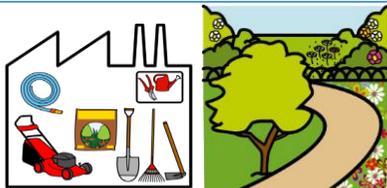
- En **externe**, avec de la prestation de service encadrée par un moniteur :

 <p>NETTOYAGE DES LOCAUX</p>	 <p>PRESTATION TRAITEUR</p>	 <p>ESPACE VERT</p>
 <p>FACILITIES : Naval Group Toulon Service courrier / Préparation de salle</p>	 <p>CAFETERIA : Naval Group Ollioules Point de vente / Service en salle</p>	 <p>SERVICE LIVRAISON RESTAURATION</p>

- En **milieu ordinaire**, en suivant un parcours de **mise à disposition individuelle** ou **collective** :

 <p>EN ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent d'entretien - Commis de cuisine - Chocolaterie - Vente - Etc... 	 <p>A NAVAL GROUP TOULON et OLLIOULES : CONCIERGERIE/ GESTION DE SITE/ EV VOIRIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion réservation de salle - Gestion des commandes prestations traiteur - Etc ...
--	---

- **En entreprise adaptée :**



ESPACE VERT



SERVICE LIVRAISON



VOIRIE



PRESTATION DE SERVICE
Secteur logistique

Ces activités représentent de véritables emplois et sont une réponse à des clients qui nous font confiance. Elles répondent à plusieurs enjeux :

- Votre professionnalisation
- Votre inclusion dans la société
- Une stratégie commerciale portée par le pôle

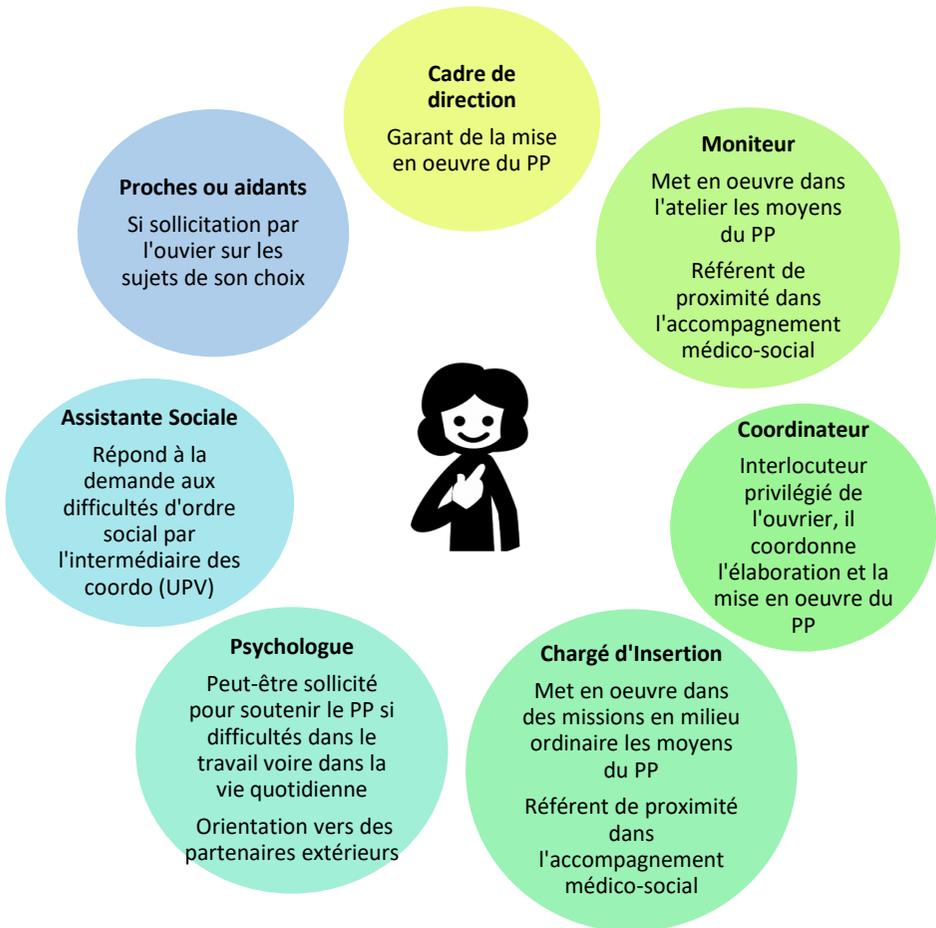
Votre activité professionnelle est choisie en amont de votre admission, en accord avec vous. Vous pouvez évoluer tout au long de votre parcours professionnel (changement d'activité, insertion en milieu ordinaire ...).

Les activités sont adaptées à vos capacités et vous bénéficiez quotidiennement d'un encadrement favorisant l'apprentissage et la maîtrise des gestes professionnels nécessaire à la production.

Une fiche spécifique de votre activité professionnelle vous sera distribuée, comprenant les horaires de travail, le lieu, les règles de sécurité et une présentation de l'activité.

9. L'accompagnement médico-social

L'accompagnement médico-social se réalise quotidiennement dans le cadre des activités professionnelles au sein de l'établissement ou en milieu ordinaire, par un travail interdisciplinaire entre les différentes parties prenantes.



- Le projet personnalisé

L'accompagnement médico-social se construit tout au long de votre parcours, à travers votre Projet personnalisé (PP).

Le projet personnalisé se situe au cœur des préoccupations des professionnels de l'ESAT.

C'est un document qui définit votre accompagnement professionnel, social et médico-social.

Il est élaboré par le coordinateur de parcours, le moniteur référent et vous à partir des éléments recueillis et des demandes et besoins exprimés.

Il fait l'objet d'un bilan partagé chaque année et il est réactualisé en fonction de votre parcours au sein du Pôle Parcours Emploi Accompagné.

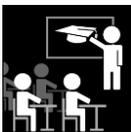
L'actualisation du projet personnalisé peut concerner l'évolution professionnelle, le changement d'activité professionnelle, la formation, la nature des soutiens...

L'équipe du pôle vous accompagne dans la réalisation de votre projet.

En fonction de mes besoins, on me proposera :



- Une activité professionnelle



- Des formations



- Un accompagnement personnalisé



10. Informations pratiques

- Les horaires de travail



Au sein des ESAT, vous effectuez au maximum 35 heures de travail par semaine. Le temps de travail est adaptable en fonction de votre projet personnalisé.

Les horaires de travail peuvent différer en fonction de votre activité professionnelle.

Vous devez vous référer aux horaires de travail en vigueur au sein de votre activité. Ces horaires sont précisés dans la fiche de présentation de votre activité.

- Les congés



Vous avez droit à 30 jours de congés par an que vous devez prendre entre le 1er mai et le 30 avril.

Pour poser vos congés, vous devez remplir une fiche de demande d'absence et la remettre à votre moniteur.

- Les repas

En intégrant l'ESAT, vous bénéficiez d'une prestation de service de restauration interne. La participation aux frais de repas est prélevée mensuellement sur votre rémunération.

Le déjeuner se prend au réfectoire ou au self.

Vous avez la possibilité de vous détendre dans les espaces de repos des établissements après le déjeuner.



**Je prends mon déjeuner à l'ESAT,
contre participation financière €**

- Les transports

Les personnes qui disposent d'un véhicule personnel (automobile, scooter, vélo...) ont la possibilité de stationner sur les emplacements prévus à cet effet au sein ou aux abords du site.

Les autres ouvriers ont la possibilité d'utiliser les lignes régulières de bus du Réseau Mistral. L'ESAT prendra en charge financièrement la moitié de l'abonnement.

Selon votre situation, vous pouvez demander au réseau mistral d'organiser un transport en navette : 04 94 03 87 00.



- Votre rémunération

L'ESAT vous verse une rémunération sur votre compte bancaire à la fin de chaque mois. En travaillant à l'ESAT, vous cotisez pour votre retraite.

Le montant de la rémunération est fixé par la loi comme suit :

- Une rémunération de base minimum de 5,01% du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) pour un temps plein (35 heures).
- Un complément de rémunération plafonné à 50% du SMIC.

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et la prime d'activité viennent compléter la rémunération globale. Elle est limitée à 110 % du SMIC. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales en tenant compte de votre situation familiale.



**Je recevrai une rémunération
tous les mois €**

11. Vos devoirs

- Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées à l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à votre arrivée.



En intégrant l'ESAT, vous vous engagez à respecter ce règlement de fonctionnement.

- Les règles de sécurité

Pour assurer votre sécurité et celle de vos collègues de travail, il est indispensable de :



- Respecter les règles de sécurité inscrites dans le règlement de fonctionnement
- Selon l'activité, porter ses Equipements de Protection Individuelle (lunettes, gants, chaussures de sécurité, casques antibruit ...)
- Respecter les consignes de sécurité propre à chaque atelier
- Alerter en cas de détection de problème
- Appliquer les directives du moniteur d'atelier.

Si vous constatez qu'une personne est blessée ou ne respecte pas ces obligations, vous devez en informer immédiatement le moniteur d'atelier. La santé de chacun est essentielle !

Je dois respecter le règlement de fonctionnement et les règles de sécurité.



- Absences

Pour toute absence non-prévue, vous devez d'abord prévenir votre moniteur, à défaut le coordonnateur de parcours.

Toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt de travail rédigé par votre médecin. Vous devez transmettre le 3ème volet de votre arrêt de travail dans les 48 heures :

- Soit par mail : **administratif.esat@avens83.fr**
- Soit par voie postale :

ESAT Paul Arène

1666 Chemin de la Planquette

83130 La Garde

Une fiche a été créée pour vous aider dans cette démarche administrative.



**En cas d'absence, je dois prévenir mon moniteur
ou mon coordinateur de parcours.**

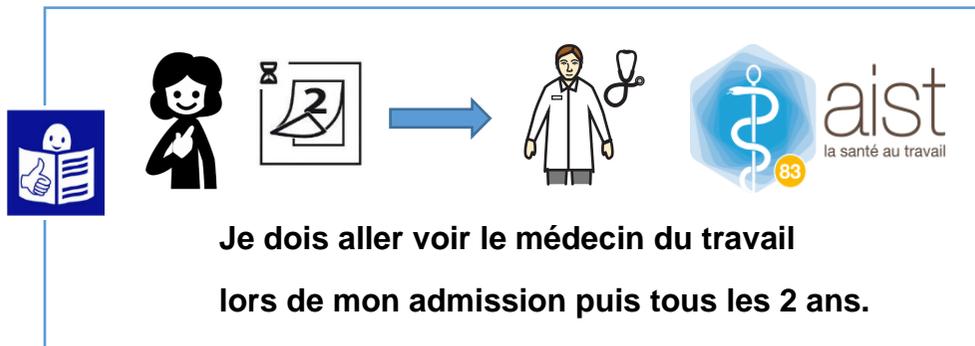


**Si j'ai un arrêt de travail,
je transmets le 3^e volet dans les 48 heures au secrétariat.**

- La santé au travail

Le médecin du travail (AIST) vous convoquera tous les deux ans pour un contrôle médical. Une première visite se fait dès l'admission-

Vous devrez lui indiquer l'atelier dans lequel vous travaillez, et lui expliquer vos problèmes de santé afin qu'il se prononce sur votre aptitude au poste.



The diagram shows a sequence of icons: a blue square with a white smiley face and a thumbs-up, a woman in a black dress, a document with a red 'X' and a blue arrow, a male doctor in a white coat with a stethoscope, and the AIST logo (a blue hexagon with a white caduceus and the number 83) next to the text 'aist la santé au travail'.

**Je dois aller voir le médecin du travail
lors de mon admission puis tous les 2 ans.**

Si vous vous blessez sur votre lieu de travail, et même si vous considérez que cette blessure n'est pas grave, informez immédiatement votre moniteur d'atelier. Il engagera une procédure d'accident du travail.



The diagram shows a sequence of icons: a blue square with a white smiley face and a thumbs-up, a hand with a red wound, a person in a red shirt holding their back in pain, a blue arrow, and a black square with two white figures and a speech bubble.

Si je me blesse au travail, je préviens mon moniteur.

12. Vos droits



- La personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance, qui pourra vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux liés à votre prise en charge médicale et vous aider dans vos décisions. C'est un droit qui vous est offert, mais ce n'est pas une obligation. Cette désignation doit être écrite : toutes les informations sont précisées en **annexe 2**.

Je peux désigner une personne de confiance.

La personne de confiance m'aide à comprendre mes droits et à m'exprimer.

Par exemple lors de mes rendez-vous médicaux.



- Le droit à l'image

La prise de film ou de photo peut être réalisée dans le cadre d'activités et fait l'objet de l'accord écrit du travailleur et/ou de son représentant légal. Les modalités encadrant le droit à l'image sont prévues à l'**annexe 5 et 5Bis**.

Je peux accepter ou refuser la prise de photo.



OU



- L'utilisation des données personnelles

Chaque personne accompagnée dans l'association Avens a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique IMAGO.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour votre accompagnement.

Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque vous quitterez l'ESAT, vous pourrez partir avec votre dossier pour un autre établissement. Sinon, l'ESAT conservera ces données pendant 5 ans.

Conformément à la loi sur la protection des données personnelles du 25 mai 2018 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, qui peut s'exercer en adressant un courrier à la direction de l'ESAT, la direction générale ou par mail à l'adresse suivante : dpo@avens83.fr

Mes données personnelles sont rassemblées dans un dossier informatisé.

Mes données personnelles sont confidentielles.

Je peux demander à rectifier mes données personnelles en faisant la demande à la direction



- Accès au dossier informatisé

Qui peut consulter mon dossier ?

Les informations contenues dans votre dossier unique informatisé peuvent être consultées par vous-même ou par votre représentant légal.

Quelles sont les modalités d'accès au dossier ?

- Vous devez faire une demande écrite auprès de la direction, précisant les nom(s) - prénom(s) du demandeur, la qualité du demandeur (travailleur ou représentant légal - professionnel - tiers), la date et la signature. Dans le cas où un doute subsisterait sur l'identité du demandeur, la direction se réserve le droit de lui demander un complément d'information pour prouver son identité (CNI, passeport...).
- Une réponse écrite sera faite par la direction. Le droit d'accès aux données est gratuit. Toutefois, en cas de demande(s) exceptionnelle(s), notamment en cas de demande de copies supplémentaires, des frais raisonnables de traitement pourraient vous être demandés.

Les délais de réponse pour les demandes simples sont d'un mois, et peuvent aller jusqu'à 3 mois pour les demandes complexes. Les données de santé doivent être communiquées sous 8 jours maximum. En cas de réclamation, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en charge du respect des obligations en matière de données personnelles (www.cnil.fr).



Je peux demander à avoir des copies de mon dossier en faisant la demande à la direction.

- La maltraitance et la bientraitance

Personnes âgées
personnes
handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

3977

Des professionnels vous écoutent,
vous soutiennent, vous orientent.

Les ESAT du Pôle Parcours Emploi Accompagné mettent en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé.

Les recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement.

C'est ce qu'on appelle la bientraitance. L'association avens sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation, une commission éthique et des analyses de la pratique.

Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, **vous pouvez appeler le numéro bleu en place par l'État, le 3977.**



3977

Je me pose des questions sur la maltraitance ?

Je suis témoin ou victime de maltraitance ?

Je peux appeler le 3977.

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS est une instance qui vise à associer les ouvriers à l'organisation de l'établissement.

Il se réunit au minimum 3 fois par an. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Il possède son propre règlement intérieur dans lequel sont précisés sa composition, son fonctionnement et son champ de compétence. Le CVS est associé à la démarche qualité, conformément au décret du 25 avril 2022.



- Le droit d'expression des usagers

Au-delà de l'instance règlementaire du Conseil de la Vie Sociale, les ouvriers sont encouragés à s'exprimer, à débattre, à s'impliquer dans la vie de l'ESAT. Des fiches plaintes et réclamations sont à disposition. Elles sont étudiées avec les professionnels.

Un retour de ces fiches est fait lors des CVS.



Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction disciplinaire ou n'importe quelle décision concernant votre accompagnement, vous pouvez prendre rendez-vous avec la direction.

Je peux prendre rendez-vous avec la direction

pour exprimer un désaccord dans mon accompagnement.



Si vous estimez que la direction n'a pas répondu à votre demande, vous pouvez faire appel à une médiation externe : une personne qualifiée

- La Personne qualifiée

Depuis la loi 2002-2, dite loi de rénovation de l'action sociale, tout usager peut faire appel gratuitement à une personne qualifiée pour l'aider à résoudre un conflit individuel ou collectif et à faire valoir ses droits en tant qu'usager.

Vous ou votre représentant légal choisit ce médiateur sur une liste établie conjointement par le Préfet du département, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental. Vous trouverez la liste en **annexe 3** du livret.

**Une personne qualifiée est une personne
qui aide tout le monde à se mettre d'accord.**

C'est un médiateur.

**Elle peut intervenir si vous n'arrivez pas
à vous mettre d'accord avec la direction.**



13. Mot d'accueil des ouvriers

Nous avons demandé aux ouvriers ce qu'ils pensent de l'ESAT.

Voici leurs réponses :

« Entrer dans l'ESAT, c'est saisir l'opportunité de reprendre une activité professionnelle dans un cadre bienveillant, sans pression tout en ayant la possibilité d'évoluer vers les entreprises du milieu ordinaire »

« L'ESAT m'a apporté le travail le salaire et l'autonomie »

« L'ESAT me donne une stabilité dans ma vie et du lien social. Aux futurs travailleurs, je souhaite du courage et de s'épanouir. »

« Ça m'apporte le métier de jardinier, que j'ai perfectionné durant plusieurs années. Aux futurs travailleurs, je souhaite du plaisir et de la bonne humeur. »

« L'ESAT m'apporte de la richesse. Je leur souhaite d'être aussi épanoui que moi dans mon travail. »

« Un travail en ESAT est aussi gratifiant qu'un travail en milieu ordinaire »

« Un bon endroit pour construire mon avenir à mon rythme »

« Plus de temps et moins de stress que le milieu ordinaire pour se consacrer à son travail »

« Un travail adapté à mes capacités »

« Accéder à un travail adapté et acquérir des compétences »

14. Numéros et adresses utiles

AVENS 83

100 avenue Senequier
83000 Toulon
☎ 04 98 00 44 00



MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDPH 83, Technopole Var Marin
293 Route de la Seyne
CS 70 057 – 83 192 Ollioules
☎ 04.94.05.10.40



**MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPÉES**

ARS : Agence Régionale de Santé

132, Boulevard de Paris –
13003 Marseille
☎ 04 13 55 80 10



Conseil départemental 83

390 boulevard des Lices
BP 1303
83 076 Toulon cedex
☎ 04 83 95 16 21



CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

42 Rue Emile Ollivier,
83000 Toulon
☎ 01 84 90 36 46



15. Annexes du livret d'accueil

- Documents réglementaires principaux
 - Règlement de fonctionnement
 - Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail
- Annexes livret d'accueil
 1. Charte des droits et libertés
 2. Information et désignation personne de confiance
 3. Personnes qualifiées
 4. Organigrammes
 5. Attestation du droit à l'image interne et externe
 6. Attestation remise de documents à l'admission
- Fiches pratiques
 - Présentation de votre activité professionnelle
 - Les congés
 - La lecture de votre bulletin de salaire
 - L'absence maladie



avens

L'avenir se construit ensemble



ESAT BEAULIEU

Rue des ormeaux
83100 Toulon



ESAT PAUL ARENE

1666 Chemin de la Planquette
83130 La Garde



ESAT CATVERT et ENTREPRISE ADAPTEE GRENIER ECO

111 rue du Dr Guérin
83 210 La Farlède

Tél : 04 94 46 93 82

Document validé :

- par le CVS le 27 juin 2023
- par le CA le 2 octobre 2023